

Ministre Déléguée auprès du Premier Ministre Chargée des Droits de la Personne et de la Lutte Contre la Pauvreté Extrême

Tél: (509) 3-920-5384

e-mail: rosanne.auguste@primature.ht

Port-au-Prince, le 26 octobre 2012

Monsieur José Miguel VIVANCO

Directeur exécutif de la Division Amériques

Human Rights Watch

En ses bureaux.-

Monsieur le Directeur Exécutif,

En vous présentant nos compliments, nous accusons avec un intérêt marqué la réception de votre correspondance nous exposant certaines allégations de violations de droits dont des avocats seraient l'objet, dans l'exercice de leur profession. Nous nous empressons d'y apporter réponse, convaincu de la gravité des faits signalés, s'ils devaient se révéler vraies, au regard de l'expression de la volonté plus d'une fois réitérée de l'Administration Martelly/Lamothe d'imposer le respect des libertés citoyennes en tant qu'attribut de l'État de droit en construction et pierre de touche de l'idéal démocratique.

Nous reconnaissons la portée et le sérieux de la veille qu'exerce votre organisation sur l'évolution des droits de l'homme dans le monde et voudrions de ce fait vous inviter à des considérations sur la véracité des déclarations des honorables avocats survenues dans un contexte de surchauffe qui se prête à la manipulation politicienne et à la méprise sur la provenance des menaces de mort proférées à leur encontre. En conséquence, ainsi que vous l'avez mentionné dans votre lettre, une enquête devra être conduite consécutivement à des plaintes déposées auprès des autorités judiciaires compétentes par ces concitoyens défenseurs des droits humains inquiétés dans leurs activités professionnelles. Il s'agit là d'une démarche classique qui permettra de parvenir à la découverte de la vérité, en mettant à contribution même les nouvelles technologies pour retracer les appels téléphoniques et identifier les numéros incriminés.

Encore qu'il doive faire face à des allégations mensongères de façon systématique et une campagne d'intoxication, par le simple fait qu'il cherche à mettre de l'ordre à différents niveaux, le Gouvernement ne se prêterait jamais, ni directement ni par personnes interposées à des manœuvres attentatoires à la liberté démocratique et dont la déloyauté constituerait un flagrant déni des principes éthiques qui guident ses démarches en matière de construction de l'État de droit.

Sous l'Administration Martelly/Lamothe nous veillons à ce que les droits de tous et de toutes soient respectés et articulons des démarches consistantes pour apporter graduellement des améliorations à divers paliers de la machine de défense de droits de la personne. Nous croyons fermement en la liberté d'expression pour faciliter un apprentissage quotidien de la démocratie en Haïti et nul ne doit être menacé pour son opinion. Et ce n'est pas par hasard que nous sommes enfin parvenus à l'autonomie du pouvoir judiciaire dans le pays, selon le vœu de la constitution, après plus de 20 ans de tergiversation.

En référence à la position adoptée lors de la déclaration à l'ONU du Premier Ministre Lamothe en septembre dernier, nous travaillons à redresser une situation héritée de plusieurs administrations antérieures. Le simple fait d'avoir initié un processus de réforme à différents niveaux suffit à soulever autant de mécontentement de la part de bien des secteurs réfractaires à tout changement. A ce compte, des manœuvres de déstabilisation sont orchestrées qui participent d'un projet de mise en échec des efforts de construction de l'État de droit, de lutte contre la contrebande et la corruption.

Vous conviendrez avec moi que le processus d'émergence de cet État de Droit en Haïti se veut complexe, dans la mesure où le nouveau gouvernement endosse l'héritage d'une machine judiciaire aux mécanismes densément distordus, en proie aux pesanteurs de pratiques ancrées dans une culture de l'illicite, de l'intolérance, de l'arbitraire et de l'injustice sociale. Le Gouvernement attache un grand prix à l'engagement de Human Rights Watch en faveur des droits de la personne et aux bénéfices inestimables qu'en retire la conformation de la démocratie naissante en Haïti.

C'est pourquoi, en vous sachant infiniment gré d'attirer notre attention sur ces cas probables de violation des droits humains, nous apprécierions hautement que votre organisation, dans la continuité des actions fructueuses mises au compte de sa militance reconnue, prenne le parti de procéder à une vérification et une analyse explicative des déterminants possibles des menaces dont les honorables avocats ont déclaré avoir été l'objet, afin de parvenir au bénéfice de tous à la manifestation de la vérité.

Dans cette attente, Nous voudrions, vous renouveler le souci de l'Administration Martelly/Lamothe de faire droit à vos préoccupations concernant les cas signalés, en continuant à s'évertuer à améliorer les conditions de sécurité et de respect de l'intégrité physique des tous et des trois estimables avocats, en particulier.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Directeur Exécutif**, l'assurance de ma considération très distinguée.

Marie Carmelle Rose Anne AUGUSTE

Lose - Anné Arbisto

Ministre Déléguée auprès du Premier Ministre

Chargée des Droits de l'Homme

Et de la Lutte Contre la Pauvreté Extrême

Tél: (509)3-920-5384

e-mail: rosanne.auguste@primature.ht http://www.luttecontrelapauvrete.ht/

CC: Son Excellence Laurent Salvador LAMOTHE, Chef du Gouvernement de la République

Me Jean Renel Sanon, Ministre de la Justice et de la Sécurité Publique Madame Florence Élie, DirecteurE de l'Office de Protection du Citoyen